

Cercle d'Histoire
d'Archéologie et de
Folklore d'Uccle et
environs A.S.B.L.

rue Robert Scott, 9
1180 BRUXELLES

tél: 376.77.43 - CCP 000-0062207-30

Geschied- en Heemkundige
Kring van Ukkel en
omgeving V.Z.W.

Robert Scottstraat, 9
1180 BRUSSEL

tel: 376.77.43 - PCR 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN.

Mai 1995 - n° 130
Bulletin bimestriel

Mei 1995 - nr 130
Tweemaandelijks tijdschrift

NOS PROCHAINES ACTIVITES.

Le dimanche 28 mai, nous parcourerons le quartier Fond'Roy sous la conduite de M. Ameeuw. Ce sera l'occasion de s'arrêter devant nombre d'oeuvres architecturales remarquables se situant depuis le début du siècle jusqu'à nos jours et couvrant une grande variété de styles, classiques ou d'avant-garde.

Le dimanche 11 juin, nous visiterons Braine-le-Comte sous la conduite de M. Edmond Rustin, secrétaire du Cercle d'information et d'histoire locale de Braine-le-Comte et des environs.

Nous aurons ainsi l'occasion d'y visiter l'Hôtel d'Arenberg, le couvent des Dominicains, les vestiges des anciens remparts (si le temps le permet), l'école moyenne Père Damien, le home des pères du Sacré-Coeur (début XVIIIe siècle), ainsi que l'église St. Christophe et son trésor.

Nous insistons très vivement pour que tous ceux qui le peuvent acceptent de prendre dans leur voiture des membres non motorisés afin de ne pas nous contraindre, bien malgré nous, à laisser sur place des membres désireux de nous accompagner.

Notre visite à l'église de N.D. de Bon-Secours.

Cette visite du 18 mars dernier avait rassemblé quelques 25 participants.

Nous fûmes guidés par Mme Veroeven, dont la grande compétence et la grande érudition nous passionnèrent. Elle nous entretint tout d'abord de l'histoire du quartier et de l'origine de l'église. Elle nous fit admirer ensuite l'intérieur de l'église dont l'ornementation baroque est particulièrement riche, de même que le mobilier.

ONS BEZOEK TE DROGENBOS.

Dit bezoek, op 2 april 11, werd alleen in dit bulletijn aangekondigd. Nochtans groepeerde dit 35 mededelaars. Weliswaar was het weer uitzonderlijk schoon in deze lentenamiddag.

Na een korte introductie over de geschiedenis van Drogenbos, startte ons groep een uurlange wandeltocht door het domein van de Heer Calmeyn, die ons tot de oevers van de Zenne leidde. Deze rivier loopt het domein door op meer dan 1 km.

Wij bezochten daarna de Sint Nikklaaskerk die van de XIVe eeuw dateert, en die ongetwijfeld een van de schoonste kerken van onze regio is. Wij bezochten ook het klein museum die in de zolder van het gemeentehuis werd ingericht en die gewijd is aan het werk van de kunstschilder Felix De Boeck, tot zijn verhuis naar het nieuwe in opbouw museum.

..../...

Problèmes d'urbanisme.Demande de certificats d'urbanisme pour un terrain jouxtant l'I.S.E.S. et pour le terrain dit "du Bourdon".

Nous donnons en annexes les avis émis par la Commission de Concertation réunie le 29 mars dernier.

En ce qui concerne le 1er terrain (1075 à 1091 chaussée d'Alseberg) on a appris qu'il avait été vendu, l'an dernier, par la Communauté Française qui en était propriétaire, à la Région de Bruxelles.

Situé au plan de secteur en zone d'équipement d'intérêt collectif et de service public, le demandeur souhaitait y installer de l'habitat. C'est principalement la forte densité de cet habitat qui a suscité les nombreuses oppositions.

En ce qui concerne le 2e terrain (limité par les chaussées d'Alseberg et de St. Job et la rue du Château d'Or), il comportait notamment une partie située en zone verte au plan de secteur. Celle-ci, qui figurait encore au projet de PRD n'a cependant plus été reprise dans la version définitive qui vient d'être publiée au Moniteur, de même que la partie du terrain située en zones d'entreprises à caractère urbain, tout le terrain ayant été repris au PRD en zone de protection de logement.

Ici aussi le demandeur souhaitait installer de l'habitat dans la majeure partie du terrain. Ici aussi les opposants ont souligné la très grande densité de l'habitat proposé.

Demande de permis d'urbanisme pour 2 villas jumelées 125c et 125d, rue de Percke

Il s'agit d'un des plus beaux sites paysagers existant encore à Uccle, et l'on peut regretter que des constructions y aient été autorisées. Par sa masse la construction projetée aurait encore accentué les dommages infligés au paysage. La Commission de concertation réunie le 12 avril a émis un avis défavorable.

Demande de permis d'environnement, 1 rue du Roseau.

Nous avons marqué notre opposition à un projet visant à supprimer toute la végétation de la parcelle concernée et à la remplacer par des parkings et du gravier, alors que le plan de secteur impose à cet endroit le "respect du site".

Demande de certificat d'urbanisme et de permis d'urbanisme, Institut Montjoie.

Ces demandes impliquent la démolition partielle des façades néo-gothiques de cette institution, ainsi que celle de la chapelle attenante, ce qui a motivé notre intervention. La séance de concertation, le 3 mai dernier fut particulièrement houleuse et l'avis de la Commission a été postposé.

Demande de permis d'urbanisme, Institut National des Invalides.

Ici aussi nous sommes intervenus pour avoir l'assurance que les projets avaient l'accord des Monuments et Sites, les travaux se situant dans un site classé (A.R. du 19.4.1977).

Plan régional de développement (PRD).

Le Moniteur Belge du 27 mars 1995 a publié l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant le plan régional de développement, daté du 3 mars 1995. On sait que cet Arrêté supprime l'espace vert du "Bourdon".

POUR NOS COLLECTIONS.

Nous avons reçu de notre membre M. Jean Lowies une fort belle aquarelle, encadrée, signée de G. van Eyck, représentant la coin de la rue de Stalle et de la rue Victor Gambier vers 1940. Nous l'en remercions très vivement.

OUVRAGES RECUS.

Nous avons reçu des services de M. van Eyll, Secrétaire d'Etat à la Région Bruxelloise:

- l'atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles - volume n° 9 - Watermael-Boitsfort.
- "Une archéologie pour la ville"- Bruxelles 1994 . (il s'agit des actes du colloque international "Archéologie et urbanisme" tenu à l'Université Libre de Bruxelles les 8 et 9 décembre 1992).
- "Bruxelles, ville d'arbres - Inventaire des arbres remarquables" par Daniel Geerinck (15 fascicules).

Nous avons reçu également du Ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique, un ouvrage intitulé "La ducasse d'Ath" par Jean-Pierre Ducastelle (collection "La tradition par l'image").

Nous avons reçu du même Ministère, le n° 11 (1994) de la collection "Tradition Wallonne" (revue du Conseil supérieur d'Ethnologie), intitulé "De Malmédy et d'ailleurs"

UNE REUNION ORGANISEE PAR M. VAN EYLL.

Le 6 avril dernier s'est tenue au parc Tournay-Solvay à Boitsfort, une réunion organisée par M. Didier van Eyll, Secrétaire d'Etat à la Région Bruxelloise, chargé notamment des monuments et des sites, laquelle s'adressait en particulier aux associations se consacrant à la protection de la nature. Cette réunion visait d'une part à présenter l'ouvrage de M. Daniel Geerinck sur les arbres remarquables de la Région Bruxelloise et dont un fascicule est consacré à Uccle.

Nous avons commenté cet ouvrage à Radio 1180.

La réunion visait par ailleurs à faire le bilan de l'action du Ministre en matière de protection des sites. Ce bilan est effectivement considérable, nul ne l'ignore. C'est ainsi qu'ont été classés à Uccle depuis 1993:

- une partie du parc Delvaux
- le Kinsendael
- un site au Moensberg
- une partie de la rue du Château d'Eau
- le Kriekenput
- le parc Raspail et ses abords
- le jardin de la maison du Docteur Ley

Des enquêtes préalables au classement ont été ouvertes pour:

- le tilleul du Bosveldweg
- le cimetière du Dieweg
- le jardin van Buuren.

Des enquêtes pour l'inscription sur la liste de sauvegarde sont en cours pour:

- le Delleweg
- le bois de Buysdelle.

Enfin ont été inscrits à l'inventaire:

- le domaine de Latour de Frein
- le parc Montjoie
- le bois du Wolvenberg
- le parc Fond'Roy
- le Zeecrabbe
- le parc de la Sauvagère
- le parc Brugmann

Le ministre a eu par ailleurs, et c'est rare, la franchise de reconnaître ses échecs. Parmi ceux-ci on doit déplorer le déclassement du hêtre pourpre de Boetendael et la présence dans la nouvelle commission des Monuments et Sites d'un seul spécialiste des sites (M. Martin Tanghe).

LES PROCHAINES JOURNEES DU PATRIMOINE.

Cette année les journées du patrimoine se dérouleront en région bruxelloise les samedi 16 et dimanche 17 septembre, soit une semaine après celles organisées en Flandre et en Wallonie.

Le thème en étant à Bruxelles "Architecture et nature", nous avons choisi, quant à nous, de mieux faire connaître les jardins du musée van Buuren, peu connus du grand public, tout en étant l'un des joyaux de la commune d'Uccle. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la Fondation van Buuren à assurer la surveillance de ce jardin (et des trésors qu'il renferme), laquelle réclamera un grand nombre de responsables. Aussi faisons-nous dès à présent appel à ceux de nos membres qui le pourront pour qu'ils consacrent à cette fin ne fut-ce qu'une heure ou deux. Nous les en remercions à l'avance (s'adresser à Mme Pierrard: 376.77.43).

N.B. Le musée lui-même sera fermé: il serait en effet impensable d'y autoriser l'entrée simultanée d'un grand nombre de visiteurs. Par ailleurs les collections seront à ce moment prêtées pour une exposition extérieure.

NOUS AVONS ACQUIS.

- Un ouvrage intitulé: "60 ans d'enseignement secondaire à l'Institut Saint Vincent de Paul de Uccle-Forest (1934/1935 - 1994/1995)." par Dominique Toulmonde.

Cet ouvrage reprend l'historique de l'école professionnelle créée à Uccle en 1934 par la congrégation des Soeurs de Saint-Vincent de Paul de Gijzegem à l'occasion du 60e anniversaire de cet enseignement.

On sait qu'une école primaire pour filles fut créée à Uccle par cette même congrégation dès 1842, et qu'elle ouvrit également une école primaire à Saint-Job en 1870.

L'étude qui ne comporte pas moins de 171 pages apporte un bon éclairage sur l'évolution de l'enseignement professionnel dans notre pays, durant les 60 dernières années, pour les jeunes filles d'abord et pour les deux sexes ensuite.

A VENDRE.

L'un de nos membres, M. Van Damme, met en vente une colonne en grès, d'environ 1m de haut, portant une vue de l'ancienne brasserie de la Couronne, rue de Stalle, et de l'ancienne grainetterie Rijckaert, ainsi que l'inscription suivante: "A Me Guillaume Herinckx - 26 octobre - 1835-1895".

Prix demandé: 2.000 F. - 10 rue du Coq - tél: 375.59.45.

NOTRE PROCHAIN BULLETIN.

Rappelons que dans la mesure où nous faisons relâche en juillet et août, notre prochain bulletin paraîtra en septembre.

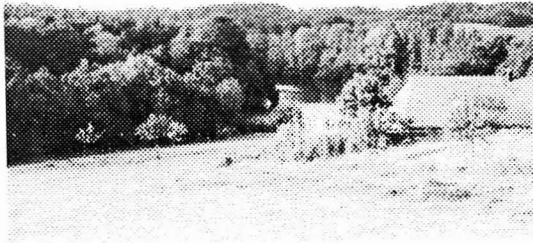
LES PAGES DE RODA
DE BLADZIJDEN VAN RODA



Le site de Sept-Fontaines

Quand on arrive à Sept-Fontaines par les hauteurs de l'ancien triage de La Bruyère, on découvre depuis l'avenue des Etangs un splendide panorama vers les anciens étangs monastiques et le domaine Timberman, presque entièrement boisé. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se croire revenu deux siècles en arrière, quand les chanoines augustins étaient seuls à hanter ce lieu.

Mais le temps a passé, et le coteau s'est peuplé de villas. Au cours des années '80, une maison dite "paysagère" parce que seul son toit est visible depuis l'avenue des Etangs, masque en partie le site.



Une autre maison est à présent en construction juste à côté de celle-ci. C'est donc un des plus beaux paysages de région qui disparaît irrémédiablement. Raison de plus pour lire attentivement l'information qui suit.

De Kwadebeekvallei wordt bedreigd !

Een bouwpromotor heeft een vergunning gekregen om een gebouw op te trekken aan de grens van dit natuurreservaat. Het gemeentebestuur probeert de bouwgrond aan te kopen en brengt daarom 4,5 miljoen aan. Leefmilieu Rode en Zenne en Zoniën proberen openbare en privé bijstand te bekomen.

U kan ook een belangrijke rol spelen. **Koop uw aandeel in het reservaat.** U stort 300, 1.000 of 10.000 frank op rekening nr. 293-0212075-88 van Natuurreservaten met de melding "Kwadebeek" of "1640". Wenst u een fiskale attest krijgen voor giften van tenminste 1.000 frank, dan vermeldt u, a.u.b., uw rijksregisternummer. Met de grootste dank van al de natuurvrienden. (tel. 358.43.51).

La vallée du Kwadebeek est menacée !

Un permis de bâtir ayant été accordé à un promoteur immobilier pour un terrain situé en bordure de cette réserve naturelle située à deux pas du centre de la commune, les autorités communales s'engagent à verser 4,5 millions pour racheter ce terrain. Environnement Rhode et Zenne en Zoniën tentent d'obtenir des appuis publics et privés.

Vous-même, vous pouvez agir : **achetez votre part de réserve naturelle !** Il vous suffit de verser 300, 1.000 ou 10.000 francs (ou une autre somme) au compte n° 293-0212075-88 des Natuurreservaten (qui gèreront le site en accord avec la commune) pour devenir "actionnaires" de la réserve.
Informations : 358.47.00 & 380.63.32.

COMMUNE D'UCCLE
URBANISME

COMMISSION DE CONCERTATION
Séance du 29 mars 1995
AVIS

Objet 9 _____ : 928/95 - Demande de certificat d'Urbanisme n° 9502
Situation : entre la Chée de St-Job, la
chéée d'Alseberg et la rue
du Château d'Or.
Demandeur : M. Ph. WACHTELAER.

AVIS :
AATL :

Demande le report du dossier considérant que

- la demande devra s'instruire en procédure mixte (certificat d'environnement et certificat d'urbanisme)
- Vu l'ampleur et l'importance que les deux demandes soumises à la commission de concertation et les problèmes qu'elles engendrent que ce soit du point de vue urbanistique ou juridique.
- qu'un PPAS s'avère nécessaire à cet endroit là.

Les autres membres ne suivent pas cette demande et émettent l'avis suivant :

- Considérant que le projet déposé comporte des dérogations substantielles au plan de secteur, notamment en ce qui concerne :
 - 1) les limites des zones et la contenance des terrains destinés aux différentes affectations, en réduisant sensiblement la zone d'entreprises à caractère urbain et la zone verte prévue;
 - 2) les objectifs de protection, maintien et régénération du milieu naturel pour la partie en espace verts.
- Considérant que de telles dérogations à un plan supérieur nécessitent l'élaboration d'un PPAS qui en vertu de l'article 50 de l'ordonnance du 29 août 1991 constitue le seul moyen de déroger, aux plans supérieurs, en l'occurrence le projet de PRD et le plan de secteur, et ce, moyennant due motivation;
- Considérant également que le projet envisage une forte densité de bâti, dont un petit îlot triangulaire (R + 3 + T) face au carrefour Alseberg - Drogenbos - Bourdon - Château d'Or et une densification à l'intérieur et de l'autre îlot par la construction de 6 villas urbaines R + 3 + T avec dégagements latéraux de 5,00 m confrontés à une voirie privée desservant des petits garages et des fonds de jardin;
- Considérant qu'il est souhaitable de revoir la philosophie d'utilisation du projet et de ses accès afin d'éviter notamment la constitution de vastes co-propriétés à régler entre les propriétaires de maisons unifamiliales ceux des immeubles d'angles à logements multiples et ceux des 6 villas urbaines, notamment au niveau de la voirie privée en boucle à créer autour des villas urbaines en intérieur d'îlot, ce qui risque en outre de poser des problèmes de sécurité (tant l'intrusion que les agressions) et de propriété et le bon entretien des lieux;
- Considérant que le projet n'aborde pas de façon suffisante ni les dispositions qu'il prévoit en matière de parcage, ni l'impact d'une telle urbanisation sur le quartier et les espaces publics avoisinants
- Considérant que le dossier aurait du faire l'objet d'une procédure mixte de certificat d'urbanisme et d'environnement;
- Considérant que le dossier aurait du faire l'objet au moins d'un rapport d'incidence.

AVIS DEFAVORABLE.

COMMUNE D'UCCLE
URBANISME

COMMISSION DE CONCERTATION
Séance du 29 mars 1995
AVIS

Objet 8 _____ : 922/94 - Demande de certificat d'Urbanisme n° 9501
Situation : chée d'Alseberg entre les
n°s 1091 et 1075
Demandeur : M. Ph. WACHTELAER

AVIS :
AATL :

Demande le report du dossier considérant que toute demande doit comporter un dossier complet en l'occurrence le rapport d'incidence pour une propriété plantée de plus ou moins 5000 m² afin de pouvoir se prononcer.
Vu l'ampleur et l'importance que les deux demandes soumises à la commission de concertation et les problèmes qu'elles engendrent que ce soit du point de vue urbanistique ou juridique.

Les autres membres ne suivent pas cette demande et émettent l'avis suivant :

- Vu le plan de secteur qui situe le bien en zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics.
- Considérant que le projet constitue une modification substantielle de cette affectation prévue au plan de secteur.
- Considérant que l'emplacement d'une fonction de service public ou d'équipement d'intérêt collectif à cet endroit reste pertinent et d'actualité vu la demande en la matière et vu la situation du terrain à proximité directe d'un noeuud et point de transfert de différents moyens de transports en commun (train-tram-bus).
- Considérant que cette desserte pour les transports en commun s'inscrit dans les objectifs du PRD en matière de mobilité et déplacements, tant pour les emplois créés que pour les utilisateurs des fonctions de service public.
- Considérant que le projet tel que déposé entraînerait une métamorphose profonde du paysage du site, par un abattage massif du couvert végétal du talus, une absence de raccord du bâti existant de cette rive de la chaussée (pignon n° 1075 en attente) et une implantation peu conviviale des maisons à construire vis-à-vis des maisons existantes chaussée d'Alseberg, (ce qui se traduit par la localisation des rez-de-chaussée à créer au niveau des étages existants et la création d'un front bâti des façades arrières en vis-à-vis de façades principales).
- Considérant que le projet par les espaces publics qu'il crée, ne prend pas en compte la problématique de parcage des véhicules automobiles des habitants et reportera l'impact du projet en la matière sur les espaces publics environnants (chaussée d'Alseberg, chaussée de Saint-Job)...

AVIS DEFAVORABLE.